

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le jeudi 19 septembre 2019 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Mario Casavant, conseiller,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,

Absents : Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Réjean Ratté, conseiller,
Mme Annie Dussault, conseillère,

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 16 septembre 2019 à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2019-09-93

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié:

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Avis de motion du règlement d'emprunt 2018-317;
4. Dépôt du projet de règlement 2018-317;
5. Approbation du décompte #4;
6. Emprunt temporaire Desjardins;
7. Épuration – mesure de boue;
8. Questions de l'assemblée;
9. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

3. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-317

AVIS DE MOTION

Il est par la présente, donné avis de motion, par Claude Jeanson, conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2018-317 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la reconstruction de la chaussée des rues Dandenault et Beauregard et autorisant un emprunt au montant de 3 245 000\$.

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-317

DÉPÔT

Il est par la présente, déposé par Mario Casavant, conseiller, le projet du règlement numéro 2018-317 intitulé : *Règlement décrétant des travaux sur les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la reconstruction de la chaussée des rues Dandenault et Beauregard et autorisant un emprunt au montant de 3 245 000\$* qui sera adopté à une séance subséquente,

5. DÉCOMPTE #4

2019-09-94

Attendu que la firme Bertrand Ostiguy Inc. a soumis son décompte #4 pour les travaux des rues Beauregard et Dandenault;

Attendu que la firme WSP a procédé aux vérifications du décompte #4 et en a approuvé le contenu ainsi que le paiement au montant de 1 330 977.21\$;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Mario Casavant,

Que la municipalité procède au paiement du décompte #4 de Bertrand Ostiguy Inc au montant de 1 330 977.21\$.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. EMPRUNT TEMPORAIRE DESJARDINS

2019-09-95

Attendu que la municipalité souhaite augmenter le montant d'emprunt temporaire négocié avec La Caisse Desjardins du Val Saint-François à 2 100 000\$, selon les montants confirmés de subvention;

Attendu que la municipalité pourrait, si nécessaire, demander une augmentation supplémentaire jusqu'au montant de 3 245 000\$, une fois que le règlement d'emprunt 2018-317 aura été autorisé par le MAMH,

Il est proposé par le conseiller Mario Casavant,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité autorise l'augmentation du montant d'emprunt temporaire à 2 100 000\$;

Que M. Derek Grilli, maire et François Paquette directeur général, soient autorisés à signer les documents nécessaires à l'augmentation de l'emprunt;

Que la municipalité demande une augmentation supplémentaire, si nécessaire, lors de l'acceptation par le MAMH du règlement d'emprunt 2018-317.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. ÉPURATION MESURE DE BOUE

2019-09-96

Attendu que la municipalité a reçu une soumission de la firme SIMO pour la mesure des boues du champ d'épuration de la municipalité;

Attendu que le ministère demande que ces mesures soient effectuées;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accepte la soumission de la firme SIMO, pour la mesure des boues du champ d'épuration, pour un montant de 2 500\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-09-97

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 19h50, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général